

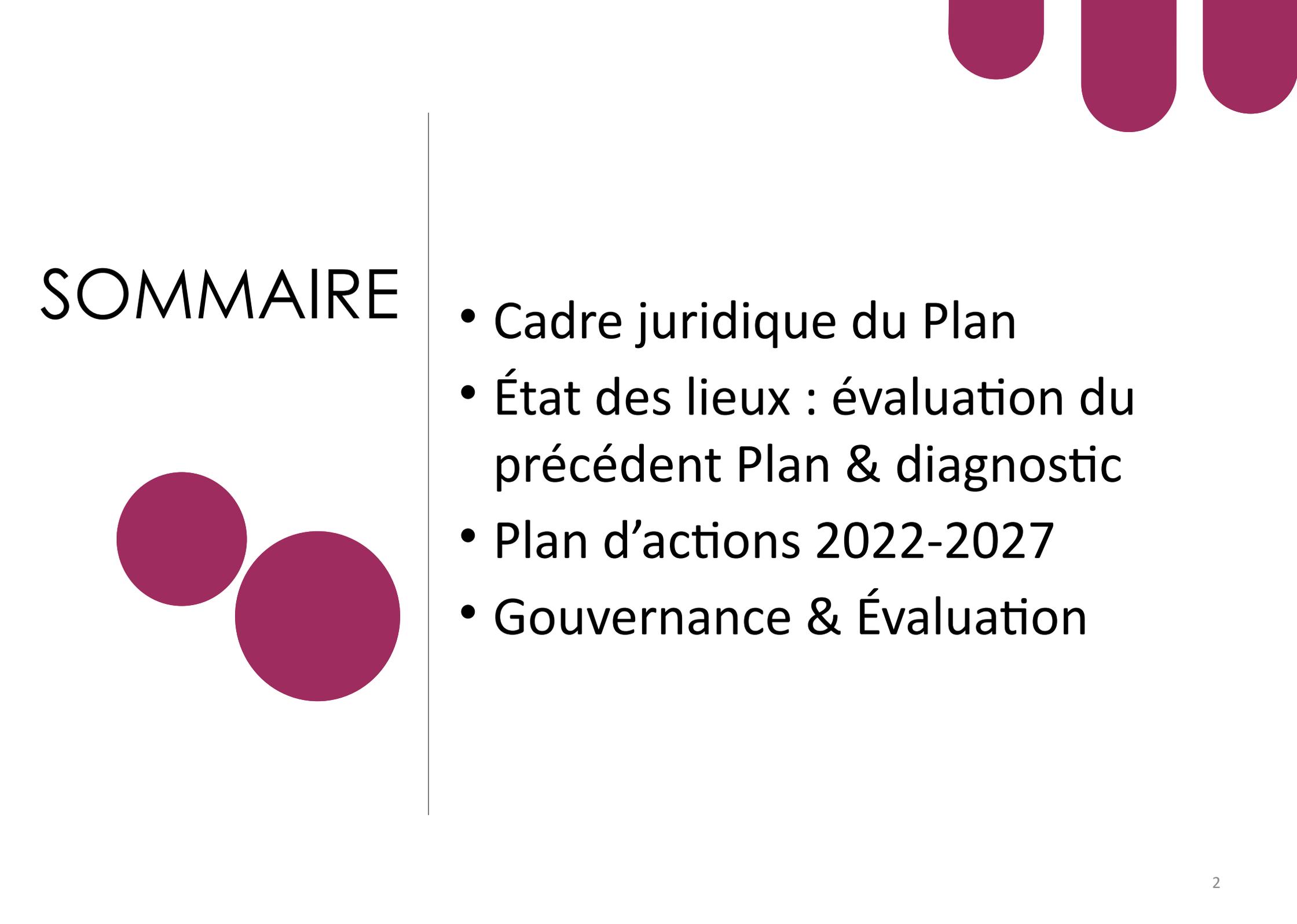


PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES 2022-2027

somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL


**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE



- Cadre juridique du Plan
- État des lieux : évaluation du précédent Plan & diagnostic
- Plan d'actions 2022-2027
- Gouvernance & Évaluation

Le président du conseil départemental
Somme
de la Somme

La préfète de la

Arrêté portant adoption du
Plan Départemental d'Action pour le Logement
et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
du département de la Somme 2022 - 2027

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement, modifiée ;

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, modifiée ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;

Vu la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement,

Vu le décret n° 2017-1565 du 14 novembre 2017 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ;

Vu l'avis favorable du comité responsable du Plan du 9 mars 2022 ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 4 avril 2022 approuvant les orientations et le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ;

Vu l'avis favorable du comité régional de l'habitat et de l'hébergement des Hauts de France du 21 avril 2022 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Somme et de la directrice générale des services du département de la Somme ;

Arrêtent

Article 1 : Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées du département de la Somme est adopté.

Article 2 : Ce plan entre en vigueur à compter de la publication du présent arrêté pour une durée de 5 ans.

Article 3 : La mise en œuvre du plan départemental est assurée par un comité responsable dont la composition est fixée par un arrêté conjoint de la préfète du département et du président du conseil départemental de la Somme.

Article 4 : Le plan peut être révisé à l'initiative de la préfète de département ou du président du conseil départemental de la Somme, sans toutefois que cette révision ne puisse avoir pour effet de proroger la durée initiale du plan. La préfète et le président du conseil départemental établissent le projet de révision et le soumettent pour avis au comité responsable du plan. Ils arrêtent le plan révisé après délibération de l'assemblée départementale.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture et la directrice générale des services du département de la Somme sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera par ailleurs publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et du département.

Fait à Amiens, le 19 MAI 2022

Le président du conseil départemental,

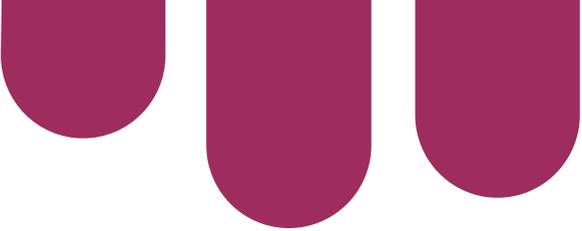


Stéphane Haussoulier

La préfète de la
Somme,



Muriel Nguyen



01 CADRE JURIDIQUE DU PLAN



Qu'est ce qu'un **PDALHPD** ?

PLAN

DEPARTEMENTAL

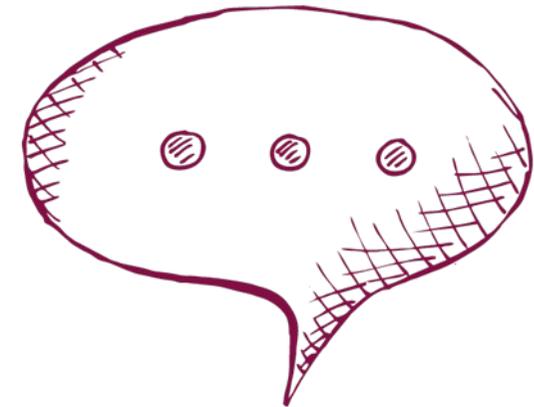
d'**A**CTION

pour le **L**OGEMENT

et l'**H**EBERGEMENT

des **P**ERSONNES

DEFAVORISÉES



Le cadre juridique du PDALHPD

- Mise en œuvre **du décret 2017-1565 du 14 novembre 2017 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées**
- *Pris en application de **la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement**, modifiée à plusieurs reprises par plusieurs lois :*
 - *La loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès à un logement et à un urbanisme rénové et loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté enrichit le contenu du plan et de ses missions ainsi que la définition des publics prioritaires.*
 - *La loi du 24 mars 2014 a en particulier intégré le champ de l'hébergement dans ces plans, justifiant une modification de leur intitulé.*
 - *La loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique rend opposable le PDALHPD pour la délivrance des autorisations pour les structures d'hébergement*

Qu'est ce qu'un **PDALHPD** ?

-> **Un plan co-piloté par l'État et le Département pour définir de manière partenariale les réponses à apporter aux personnes fragilisées, sans abri ou mal logées en termes de logement et d'hébergement**

Les principales thématiques d'intervention du Plan:

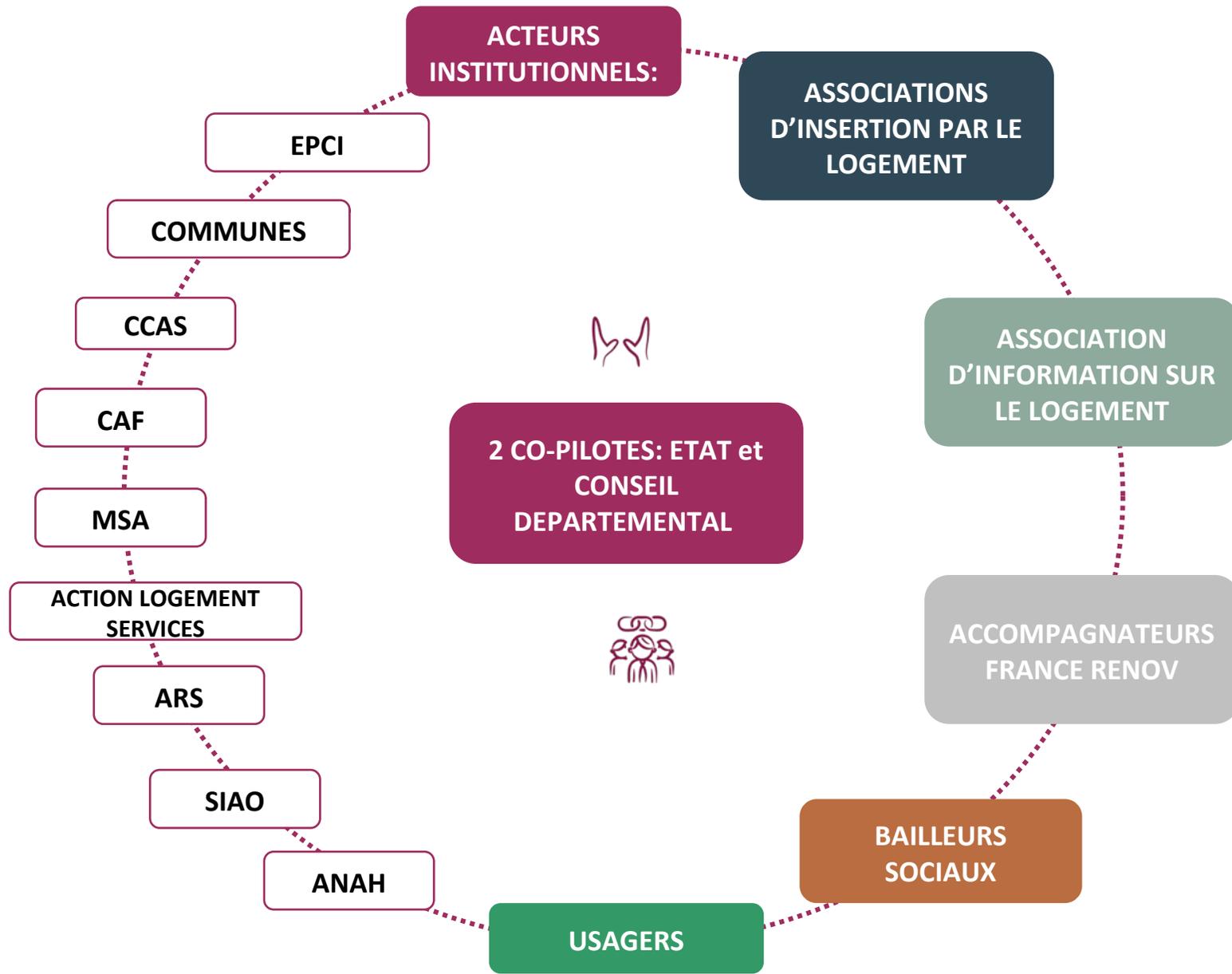
**LE REPERAGE ET L'ORIENTATION
DES PUBLICS FRAGILES**

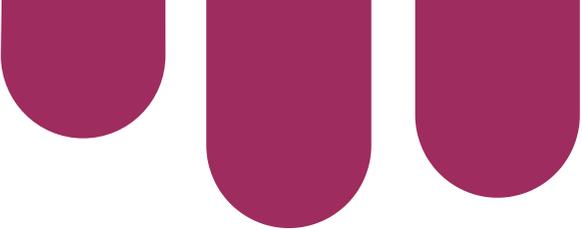
**L'OFFRE DE LOGEMENT ET
D'HERBERGEMENT**

LA PREVENTION DES EXPULSIONS

**LA LUTTE CONTRE L'HABITAT
INDIGNE ET LA PRECARITE
ENERGETIQUE**

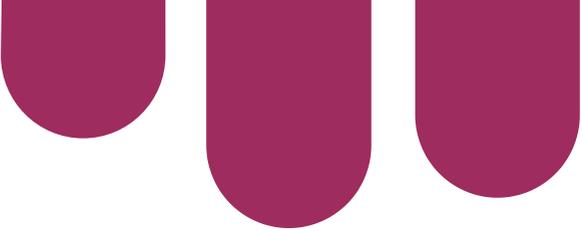
Les principaux partenaires du Plan:





02 ETAT DES LIEUX





2.1 Évaluation du précédent Plan



Rappel des enjeux et objectifs

du PDALHPD 2015-2021

Enjeu transversal

Redéfinir la gouvernance et l'animation territoriale des actions du Plan

Renforcer l'observation et l'analyse des publics et de leurs parcours et des réponses existantes

Enjeu 1 : Inscrire les actions du plan dans un parcours vers l'autonomie des publics défavorisés

Optimiser les dispositifs d'orientation et d'accès des publics à l'hébergement et au logement

Coordonner les accompagnements autour de la personne

Prévenir et anticiper pour favoriser le maintien dans le logement

Enjeu 2 : Adapter le panel de l'offre à la diversité des besoins

Développer une offre de logement et d'hébergement adaptée

Renforcer tous les moyens de lutte contre l'habitat indigne

Lutter contre la précarité énergétique

Évaluation de l'objectif transversal n°1 du Plan 2015-2021: Redéfinir la gouvernance et l'animation territoriale des actions du Plan

Rappel des actions qui avaient été identifiées:

- Définir l'échelle la plus pertinente pour les instances locales du plan
- Redéfinir la gouvernance départementale et territoriale du Plan et la connaissance des besoins locaux
- Renforcer le rôle d'information sur les dispositifs logement/hébergement vers les élus locaux et les acteurs des territoires



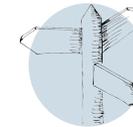
Freins/difficultés

- Ré-organisation des deux co-pilotes qui s'est opérée de manière décalée durant la période du Plan
- Manque de régularité des instances de gouvernance (CORES, COTECH) et d'animation/coordination
- Absence d'instances locales pour assurer l'animation territoriale



Réussites/Points forts

- Une nouvelle organisation territoriale effective et homogène pour les 2 co-pilotes depuis 2021: une stabilisation propice à la relance de la gouvernance et de l'animation
- Une montée en puissance des Communautés d'agglomération sur les thématiques du logement (mise en place de Conférences Intercommunales du logement, Définition de Conventions intercommunales d'attribution du logement social)



Perspectives pour le Plan 2022-2027

- Animer plus fréquemment le plan afin de coordonner les acteurs et les dispositifs
- Définir un double niveau de gouvernance : départemental et local
- Mettre en place un Comité technique pour travailler régulièrement avec les partenaires sur les thématiques du Plan
- Impliquer les EPCI et les élus locaux

Évaluation de l'Objectif transversal n°2 : Renforcer l'observation et l'analyse des publics et de leurs parcours et des réponses existantes

Rappel des actions qui avaient été identifiées:

- *Piloter les actions mises en œuvre dans le cadre du PDALHPD, définir les indicateurs de mise en œuvre et de résultat des actions*
- *Observer les besoins des ménages, et l'offre de logement et d'hébergement, intégrer progressivement ces thématiques dans l'observatoire départemental de l'habitat*
- *Expérimenter une démarche d'observation des parcours : établir un cahier des charges pour la réalisation d'une mission spécifique*



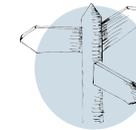
Freins/difficultés

- Un manque d'animation du plan qui n'a pas favorisé son suivi
- Des indicateurs définis en amont mais pas toujours renseignables (disponibilité de la donnée, contenu)
- Une connaissance des besoins des publics « en silo » et une difficulté à avoir une vision partagée et quantifiée



Réussites/Points forts

- Une base de tableaux de bord réalisée par le Département pour assurer le suivi des actions du Plan
- Des bilans annuels de ses dispositifs réalisés par l'Etat
- Un socle de données existantes à valoriser du côté de l'État et du Département et de l'ensemble des partenaires



Perspectives pour le Plan 2022-2027

- Identifier un pilote pour assurer la coordination de l'observation
- Calibrer le dispositif en fonction des moyens mobilisables
- Énoncer clairement les modalités et les finalités du suivi/évaluation.
- Responsabiliser les acteurs en charge de la collecte et de la mise à jour des données
- Animer régulièrement des réunions de restitution

Évaluation de l'objectif n°1 : **Optimiser les dispositifs d'orientation** et d'accès au logement et à l'hébergement

Rappel des actions qui avaient été identifiées:

- Recenser les places d'hébergement et des logements en résidences sociale ainsi que les logements en intermédiation locative
- Réorganiser le processus d'orientation du **Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)** vers l'hébergement ou le logement
- Répondre aux besoins des publics spécifiques (sortants d'ASE, Jeunes, personnes empêchées...)
- Organiser la prise en charge des prioritaires DAHO dans le délai légal de 6 semaines
- Établir un référentiel de l'ensemble des possibilités d'hébergement et de logement
- Créer une ou des instances de dialogue entre les bailleurs et les structures d'hébergement
- Créer un dispositif de suivi temporaire hors les murs pour les sortants d'hébergement
- Mettre en œuvre le contingent réservataire de l'Etat pour les résidences sociales



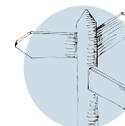
Freins/difficultés

- Une connaissance de l'offre et des dispositifs d'hébergement insuffisamment partagée
- La coordination entre le SIAO et les associations doit encore se renforcer
- Le logiciel SYPLO de gestion du contingent réservataire de logements sociaux de l'État pour les publics prioritaires n'inclut pas les résidences sociales et l'intermédiation locative



Réussites/Points forts

- Réorganisation et montée en puissance du SIAO (gestion des listes d'attente, commissions de régulation, évaluations sociales...).
- Un déploiement de la politique du logement d'Abord qui s'accélère sur la ville d'Amiens et renforce la place du SIAO



Perspectives pour le Plan 2022-2027

- Partager le recensement de l'offre d'hébergement avec les partenaires
- Recenser l'offre communale d'hébergement
- Renforcer la connaissance de l'offre en intermédiation locative

Évaluation de l'objectif n°2 : **Coordonner les accompagnements** autour de la personne

Les actions qui avaient été identifiées:

- *Dresser un état des lieux des actions d'accompagnement existantes et communiquer aux acteurs et aux usagers*
- *Co-construire une « charte de l'accompagnement »*
- *Adapter l'offre d'accompagnement en faveur de l'hébergement et du logement en optimisant les financements*
- *Anticiper la prise d'autonomie vers le logement ou l'hébergement des mineurs accompagnés*
- *Organiser la continuité de l'accompagnement vers le logement autonome des ménages avec des problématiques spécifiques*
- *Expérimenter la mise en place d'un accompagnement couplant social et sanitaire*



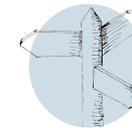
Freins/difficultés

- Des dispositifs d'accompagnement logement développés en silo sans vision stratégique à l'échelle départementale
- Une instabilité des dispositifs d'accompagnement logement
- Un manque de coordination entre les acteurs qui entraîne parfois une multiplication des diagnostics sociaux et allonge les délais
- Une offre insuffisamment développée pour accompagner les publics en souffrance psychique



Réussites/Points forts

- Un début de coordination (2021) entre l'Etat et le Département pour optimiser les financements des accompagnements logement et d'éviter les doublons
- Implication plus forte des bailleurs sociaux dans l'accompagnement des publics : recrutements de travailleurs sociaux, accompagnements en interne
- Une clarification par le Département de l'articulation de l'accompagnement de droit commun du service social départemental avec l'action des opérateurs dans le cadre l'Appel à projets 2020-2021
- Une expérimentation financée par le FSL pour accompagner les personnes en souffrance psychique



Perspectives pour le Plan 2022-2027

- Poursuivre le travail de coordination entre les différents financeurs de l'accompagnement logement
- Continuer d'affirmer le rôle central des travailleurs sociaux du Département dans la coordination des accompagnements
- Renforcer les réponses apportées en matière d'accompagnement couplant social et sanitaire

Évaluation de l'objectif n°3 :

Prévenir et anticiper pour favoriser le maintien dans le logement

Rappel des actions qui avaient été identifiées:

- Organiser un processus d'accompagnement pour les ménages silencieux, non coopérants, récidivistes ou en situation de rupture de dialogue
- Réorganiser le fonctionnement de la CCAPEX
- Faciliter l'accès aux données d'instruction des signalements
- Communiquer sur le rôle de la CCAPEX

Mobilisation du Conseil départemental et l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire : mise en place par le CD d'un fond logement COVID, abondé par des crédits de l'Etat dans le cadre de la lutte contre la Pauvreté



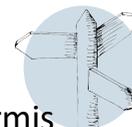
Freins/difficultés

- Une seule CCAPEX territorialisée pour le territoire d'Amiens
- Une difficulté persistante à rencontrer les ménages silencieux, non connus des services sociaux
- Des flux inégaux en volume et difficile à anticiper des signalements transmis par la CAF des ménages en impayés de loyers pouvant avoir des impacts sur la capacité du service social départemental à intervenir dans les délais impartis



Réussites/Points forts

- Une évaluation de la CCAPEX qui a permis de recentrer cette instance sur les situations les plus complexes afin de mobiliser l'ensemble des partenaires
- Une charte de prévention des expulsions adoptée en 2019, qui a permis de mobiliser les partenaires sur leurs engagements à chaque stade de la procédure
- Un renforcement de l'intervention en amont des procédures : un travail partenarial entre la CAF et le CD qui permet une rencontre des ménages par un travailleur social dès le début des difficultés de paiement de loyer



Perspectives pour le Plan 2022-2027

- Définir les modalités d'intervention hors du territoire d'Amiens
- Renforcer les moyens de la CCAPEX : recrutement d'un chargé de mission PEX au sein de l'ADIL dans le cadre de la sortie de crise sanitaire au dernier trimestre 2021
- Prolonger le travail partenarial pour traiter davantage de situations en précontentieux

Évaluation de l'objectif n°4 : Développer une offre de logement et d'hébergement adaptée

Rappel des actions qui avaient été identifiées:

- Rééquilibrer l'offre d'hébergement et de logement sur le territoire en fonction des besoins recensés localement
- Favoriser la création de logement à loyers les plus bas
- Reconfigurer l'offre d'hébergement et de logement
- Expérimenter des solutions innovantes pour apporter d'autres formes d'habitat adaptées aux différents modes de vie
- Mobiliser le parc privé

- La production de logements sociaux a diminué de moitié entre 2015 et 2020, principalement sur Amiens
- +84% de places en intermédiation locative
- Rééquilibrage géographique de l'offre d'hébergement



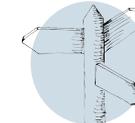
Freins/difficultés

- Une absence de vision stratégique départementale en l'absence d'un Plan Départemental de l'Habitat mais des Programmes Locaux de l'Habitat qui se développent, portés par les EPCI
- Un manque de petites typologies abordables, accessibles et adaptées pour répondre aux besoins de la population
- Un manque de réponses en matière d'hébergement d'urgence en milieu rural



Réussites/Points forts

- Un début de rééquilibrage de l'offre de logement et d'hébergement s'est opéré sur le territoire
- Une diversification amorcée des typologies vers plus de petits logements, un développement des logements sociaux à loyers bas (PLAI)
- Une offre d'hébergement qui s'est largement étoffée durant la période du Plan



Perspectives pour le Plan 2022-2027

- Poursuivre le rééquilibrage de l'offre en travaillant davantage avec les EPCI : mesurer les besoins, les qualifier, co-construire des réponses locales
- Renforcer les moyens pour mobiliser le parc privé

Évaluation de l'objectif n°5 :

Renforcer les moyens de **lutte** contre l'habitat indigne

Rappel des actions qui avaient été identifiées:

- *Optimiser le repérage en l'adaptant aux besoins actuels*
- *Améliorer l'information/la rétro-information entre les services après orientation du repérage*
- *Mettre en place une stratégie de communication plus efficace et élargie sur l'habitat indigne (auprès des élus et des personnels de santé notamment)*
- *Impliquer les services du Procureur de la République dans le traitement des dossiers nécessitant une démarche juridique*
- *Étudier la faisabilité d'un contrôle de la décence des logements avec possibilité de suspension du versement des allocations logement*
- *Établir un protocole de fonctionnement du PDLHI*



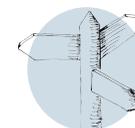
Freins/difficultés

- Un recul des signalements et du travail de repérage
- Les élus locaux ont du mal à se saisir de la thématique et à mobiliser leurs prérogatives
- Des procédures qui s'arrêtent avec le départ du locataire et ne vont donc pas jusqu'à leur terme



Réussites/Points forts

- Structuration et montée en puissance du PDLHI: signature d'un protocole de fonctionnement en 2017, mise en place d'une nouvelle fiche de repérage
- Des référents territoriaux côté Etat et plus récemment côté Département qui permettent déployer l'intervention localement
- Un début de travail de suivi de l'après signalement avec mobilisation de l'ensemble des partenaires



Perspectives pour le Plan 2022-2027

- Renforcer le repérage et l'accompagnement des ménages
- Mobiliser et former les élus locaux
- Impliquer les EPCI : inciter au transfert des pouvoirs de police, expérimentation du permis de louer
- Poursuivre et renforcer le travail engagé sur l'après signalement

Évaluation de l'objectif n°6 : Lutter contre la précarité énergétique

Les actions qui avaient été identifiées:

- Améliorer la connaissance des situations de précarité énergétique, notamment des publics « silencieux »
- Renforcer la coordination entre les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique
- Renforcer la communication, la sensibilisation, l'information des ménages
- Améliorer l'accompagnement des ménages en difficulté

Bilan ANAH 2011 – 2018

- Sur Amiens Métropole : 783 logements financés dans le cadre de travaux d'amélioration énergétique dont 81% dans le cadre d'opérations programmées
- Sur le reste du département : 1 217 logements dont 26% dans le cadre d'opérations programmées



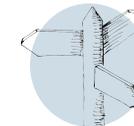
Freins/difficultés

- Un territoire peu et inégalement couvert par les dispositifs d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat
- Un parc de logements énergivores important qui maintient les ménages dans des situations de précarité énergétique
- Manque de lisibilité des dispositifs



Réussites/Points forts

- Des moyens importants alloués pour la lutte contre la précarité énergétique : nombreuses aides mobilisables
- La mise en place de caisses d'avance pour les travaux au sein des EPCI portant une opération programmée d'amélioration de l'habitat



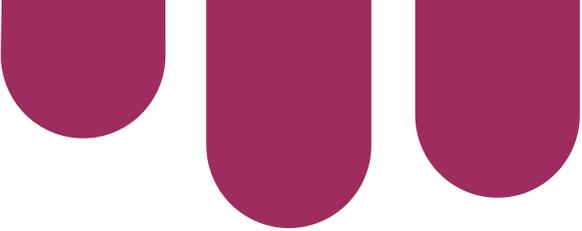
Perspectives pour le Plan 2022-2027

- Donner plus de lisibilité aux articulations des dispositifs existants
- Renforcer le volet accompagnement des ménages fragiles souhaitant réaliser des travaux
- Mobiliser les EPCI sur l'effet levier des opérations programmées pour massifier les interventions
- Sensibiliser les acteurs locaux : élus, travailleurs sociaux

Les enjeux identifiés suite à l'évaluation



**Les
enjeux
transverses**



2.2 Diagnostic



Des évolutions démographiques à anticiper

Un département qui gagne peu de nouveaux habitants et connaît une croissance démographique endogène

Le département de la Somme comptait **572 443 habitants en 2017**.

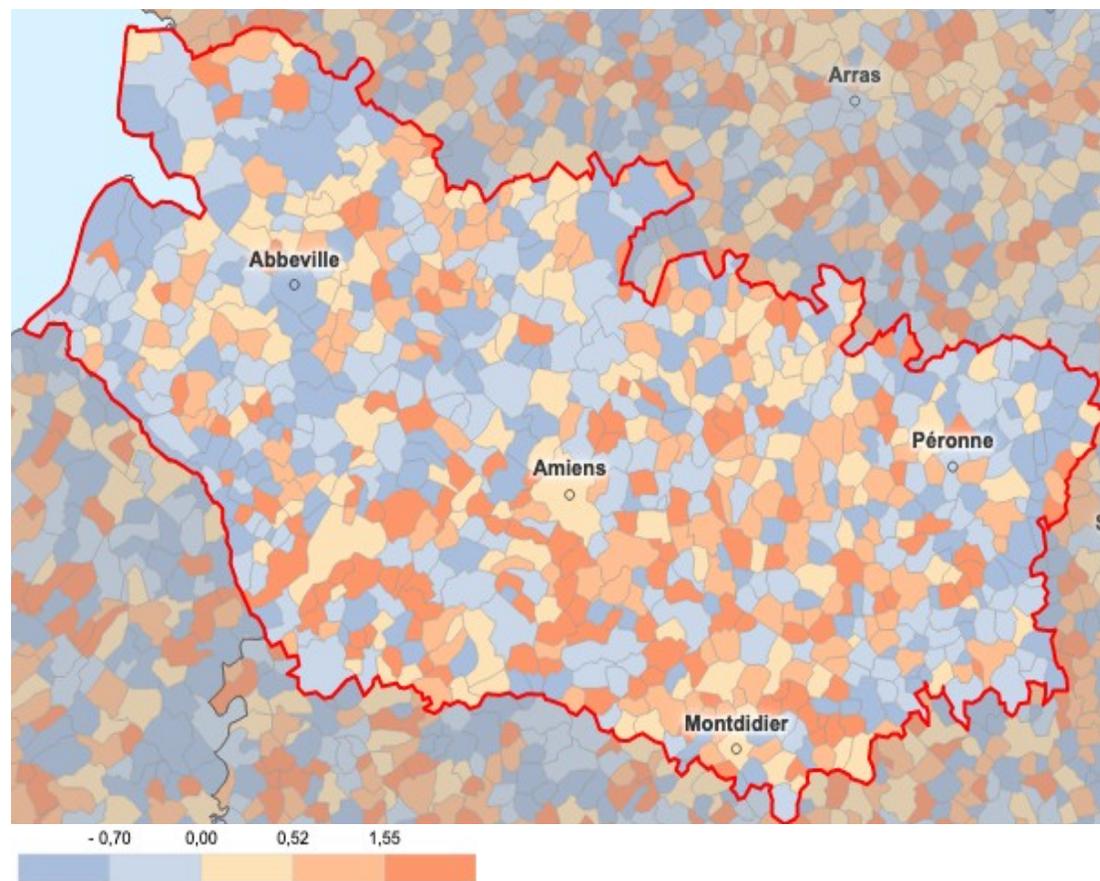
L'excès du **solde naturel, faible mais positif** (+ 0,15 % par an), compense un **solde migratoire très légèrement négatif** (- 0,11 % par an). Ainsi, la Somme affiche une **croissance démographique de seulement +0,05%** entre 2012 et 2017.

Malgré cette faible croissance, à l'horizon 2050, **605 000 habitants sont attendus sur le département selon le modèle Omphale de l'INSEE**, soit **32 557 habitants supplémentaires**; qui devraient se concentrer principalement à Amiens et ses alentours, dans la continuité de la dynamique actuelle.

Dans le même temps, à l'image de la tendance nationale, on assiste à un phénomène de **desserrement des ménages**, c'est-à-dire la diminution du nombre de personnes par logement lié à une évolution des modes de vie (décohabitation, séparations ...). En moyenne, les **ménages sont composés de 2,24 personnes** en 2017 contre 2,31 en 2012, ce qui implique un **besoin plus important de logements et des typologies et surfaces adaptées aux besoins des populations**.

Solde démographique entre 2012 et 2017 (dont solde migratoire et solde naturel)

Source : Insee



Des situations de **précarité importantes**

Des inégalités concentrées dans les pôles urbains

Dans la Somme, 61 493 personnes sont **bénéficiaires du RSA**, ce qui représente **50,6 habitants pour 1000 habitants**. Ce taux est inférieur à la moyenne des Hauts-de-France (57,8 pour 1 000 habitants) mais reste plus élevé que la moyenne nationale (45,4 pour 1 000 habitants).

C'est dans les plus grandes polarités que l'on rencontre les niveaux de revenus les plus élevés (Amiens et ses communes périurbaines) **bien qu'on y retrouve également le plus grand nombre de bénéficiaires du RSA.**

Des difficultés traduites par un fort taux de chômage

En 2017, le **taux de chômage au sens de l'INSEE est d'environ 16%**, ce qui s'approche des tendances régionales elles-mêmes supérieures au taux observé nationalement.

La situation économique du territoire ne doit pas être négligée, notamment au regard des **difficultés d'accès au logement** que peuvent rencontrer les ménages les plus précaires.

Ces difficultés **touchent davantage les locataires** qui représentent **74,1% des ménages en situation de surendettement.**

Les femmes davantage touchées par la précarité

Le taux de chômage est de **16,3% de chômage** chez les femmes du département

Une précarité économique qui se retrouve également dans l'emploi puisque **28,3% des femmes salariées le sont à temps partiel** contre 8,4% chez les hommes ; un taux d'autant plus important **chez les femmes de 15 à 24 ans dont 41,4% sont à temps partiel** (contre 26,6% chez les hommes). Ce taux tend néanmoins à diminuer (29,9% en 2012).

En 2019, **54,1% des personnes en situations de surendettement** recensées par la Banque de France, sont des femmes

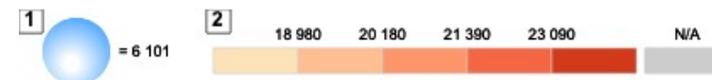
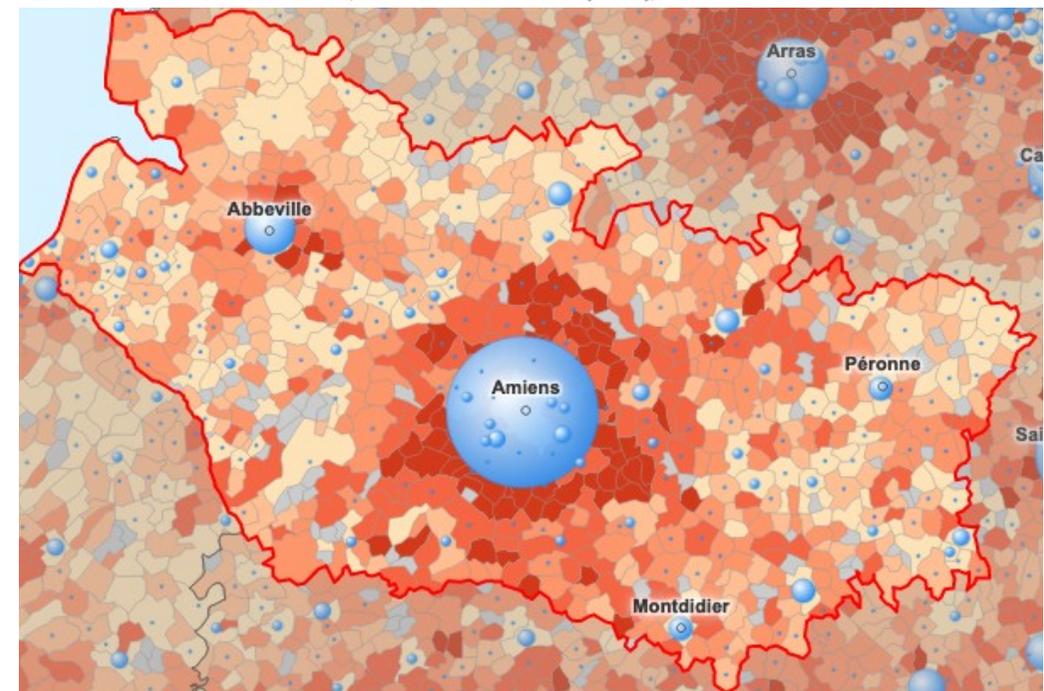
Nombre de ménages bénéficiaires de l'APL (en volume) et revenu médian disponible par UC (en aplat de couleurs)

1 Bénéficiaires d'une aide au logement, 2019 (bénéficiaires)

Source : Cnaf, fichiers BENTRIM & FILEAS, ALLSTAT (à partir de 2018) et BASE COMMUNALE ALLOCATAIRES (BCA), 2016-2019

2 Médiane du revenu disponible par UC, 2017 (euros)

- Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), 2017



Des évolutions de la population à accompagner

L'augmentation des ménages de personnes seules et familles monoparentales

En 2017, 33,7% des ménages sont des personnes seules. Une part inférieure à la moyenne nationale (36,2%) mais **en hausse**. Entre 2012 et 2017, la part des personnes seules a augmenté de 2,3 points, au détriment des couples avec enfants. Parmi les familles, **seule la part des familles monoparentales augmente** (9,9% en 2017 contre 9,2% en 2012).

Les **personnes seules et les familles monoparentales sont souvent plus fragilisés** que les autres, notamment en matière d'accès au logement, le **taux d'effort étant plus important à assumer et les petites typologies souvent trop rares**.

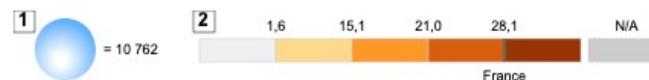
Une population vieillissante

En termes de répartition de la population par âge, **le territoire accueille une population relativement jeune** (18% d'enfants de moins de 15 ans); **mais la part des personnes âgées augmente** et le territoire n'échappe pas un phénomène de vieillissement de sa population. La part des + de 60 ans est passée de 23,3% en 2012 à 25,4% en 2017. En parallèle, la part des 15-29 ans et 30-44 ans diminue.

En 2017, **109 384 personnes étaient âgées de plus de 65 ans**, soit 19,1% de la population du département. Un taux dans la moyenne nationale mais qui tend à augmenter dans les prochaines années. **La phénomène de vieillissement de la population est davantage concentré sur la côte**.

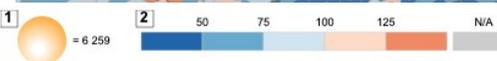
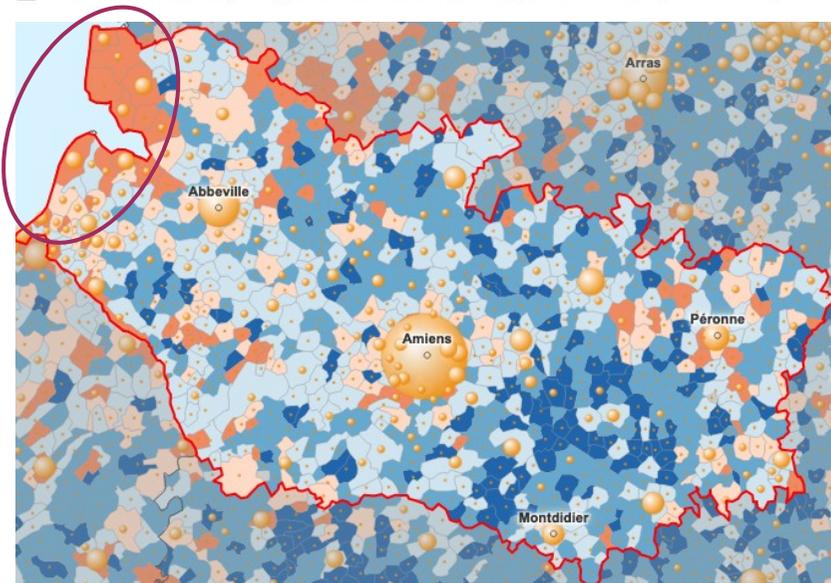
1 Nombre de ménages d'une seule personne, 2017 (ménages) - Source : Insee, RP 2007-2012-2017

2 Part des familles monoparentales au sein des familles avec enfant(s), 2017 (%) - Source : Insee, RP 2007-2012-2017



1 Nombre de 65 ans et plus, 2017 (habitants) - Source : Insee, RP 1968-2017

2 Indice de vieillissement, 2017 (personnes >=65 ans pour 100 jeunes de <20 ans) - Source : Insee, RP 1968-2017



Des solutions à rechercher pour les jeunes en rupture de parcours

Des jeunes en difficultés qu'il faut accompagner tout au long de leur cursus

Le taux de jeunes du département non insérés (sur le marché du travail ou en études) est supérieur à la moyenne nationale, puisqu'il de 19,3% contre 16,8% en 2017 (INSEE).

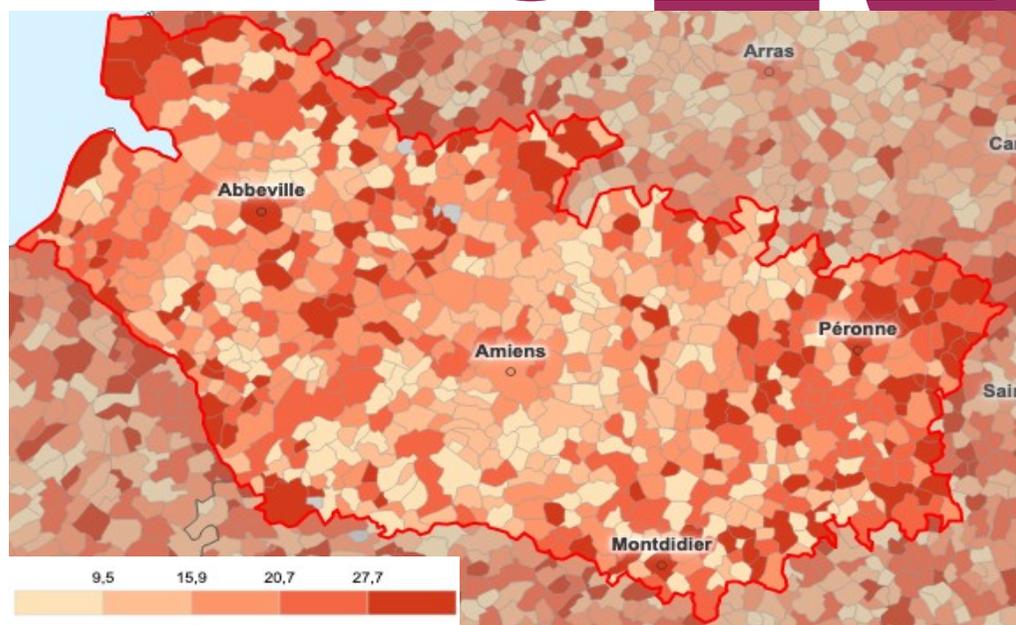
Ce taux s'élève à plus du tiers pour les jeunes non diplômés, avec un phénomène qui touche d'autant plus les femmes, passant à 39,5% de non insertion. Ainsi, les jeunes éloignés des formations et de l'emploi peuvent se retrouver dans de réelles situations de ruptures et d'isolement auquel le territoire s'efforce de répondre.

En effet, ces taux élevés nécessitent un accompagnement de la réussite éducative dès le plus jeune âge pour les habitants du territoire.

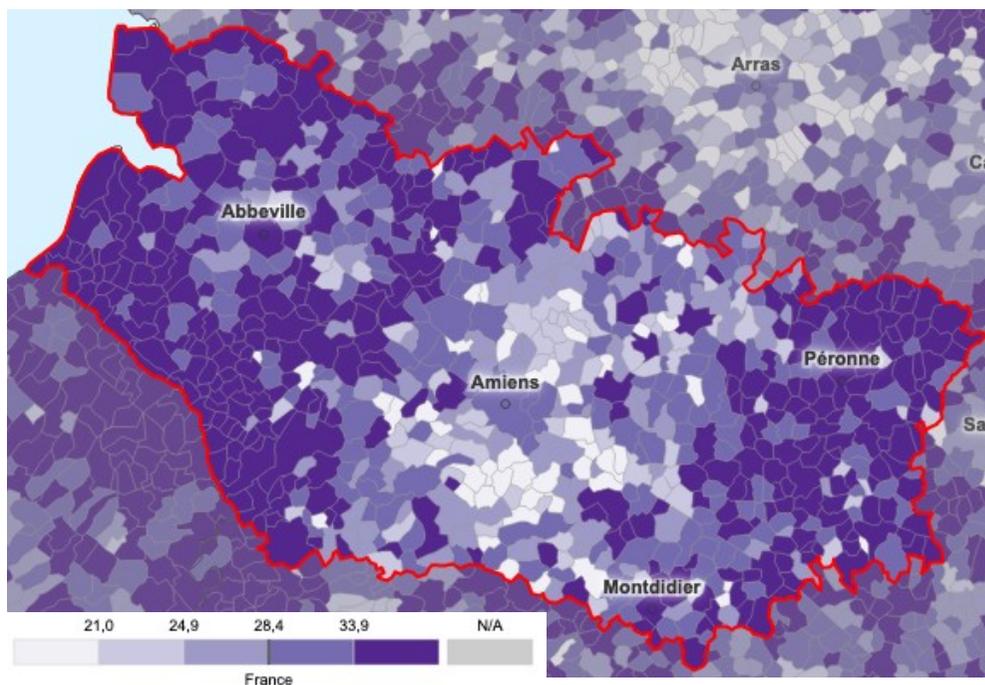
De plus, on constate une disparité territoriale avec un taux de jeunes non diplômés et non insérés plus important sur les territoires à situés à l'ouest et à l'est du département, en dehors de l'axe Montdidier/Amiens, plus attractif en termes de marché de l'emploi.

Les jeunes rencontrent des difficultés particulièrement importantes dans l'accès au logement en l'absence de ressources et d'accompagnement, et ont des besoins spécifiques (petites typologies, localisation des logements à proximité de l'emploi).

Part des jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés - NEET), 2017 (%) - Source : Insee, RP 2007-2012-2017



Part des non diplômés parmi les 15 ans et plus non scolarisés - Ensemble, 2017 (%) - Source : Insee, RP 2007-2012-2017



Un renforcement de l'attractivité du parc existant à travailler pour réduire la vacance et la dégradation des logements

Un taux de vacance élevé qui traduit le manque d'attractivité de certains segments du parc privé ancien

Le taux de vacance au sens de l'INSEE est de 8,3%, soit 24 907 logements qui sont principalement concentrés au sein des territoires les plus ruraux du département

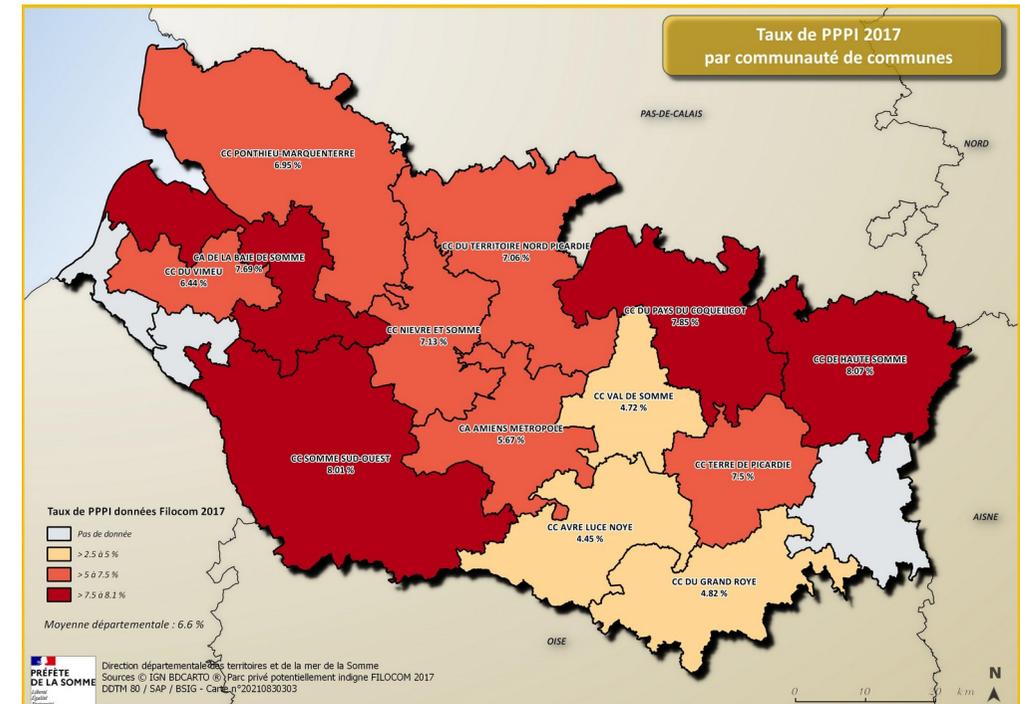
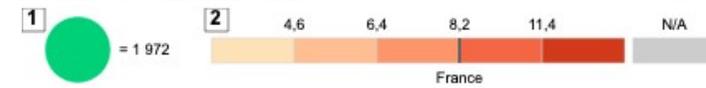
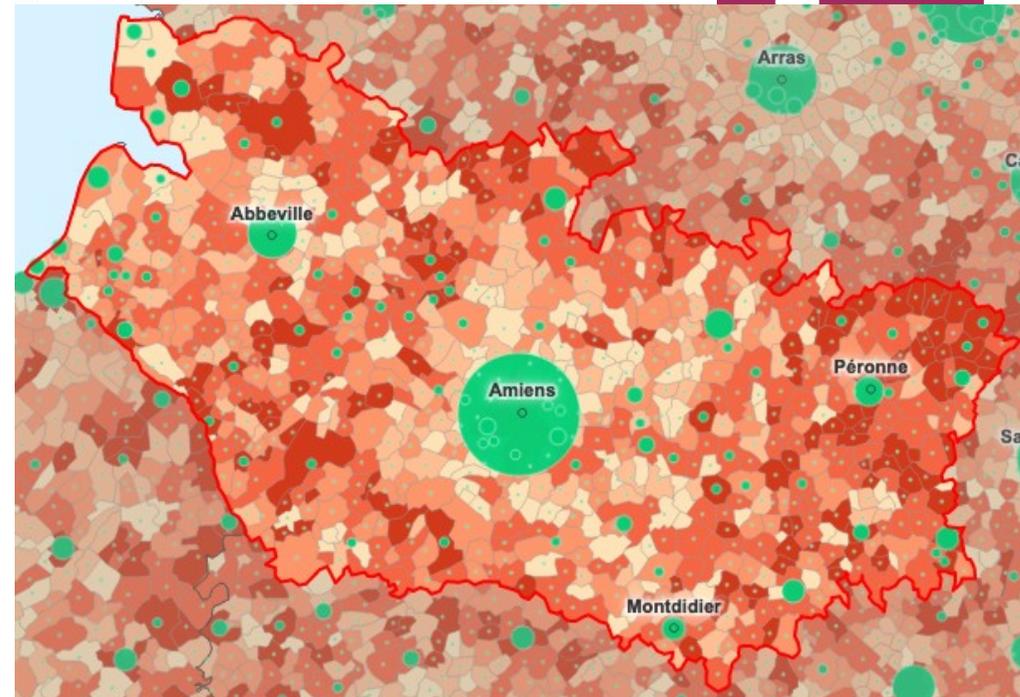
Des problématiques de logements indignes qui concernent principalement l'habitat locatif privé

Le nombre de annuel moyen de signalements entre 2016 et 2018, au Pôle département de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) était de 232. Ce nombre de signalements est en baisse.

60,5% des habitants du département de la Somme sont propriétaires de leur logement, cependant, les signalements transmis au PDLHI entre 2016 et 2018 ont concerné à 83% des logements occupés par des locataires.

1 Nombre de logements vacants, 2017 (logements) - Source : Insee, RP 1968-2017

2 Part des logements vacants, 2017 (%) - Source : Insee, RP 1968-2017



Un développement et un rééquilibrage de l'offre locative sociale pour répondre à la demande

Une offre et une demande sociale inégalement réparties sur le territoire, principalement concentrées à Amiens

La Somme comptabilise un total de **41 530 logements sociaux** dont **23 379 uniquement sur la commune d'Amiens (56,3%)** qui comptabilise six quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, sur les neuf QPV situés sur le département.

Parmi les six QPV localisés sur la commune d'Amiens, trois bénéficient d'une aide financière de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dont l'objectif est de diversifier l'habitat pour renforcer l'attractivité des quartiers et la qualité de vie de ses habitants : Amiens Nord; Etouvie, et Pierre Rollin. Les 3 autres QPV sont situés sur la commune d'Abbeville, et un quartier bénéficie du NPNRU (Le Soleil Levant)

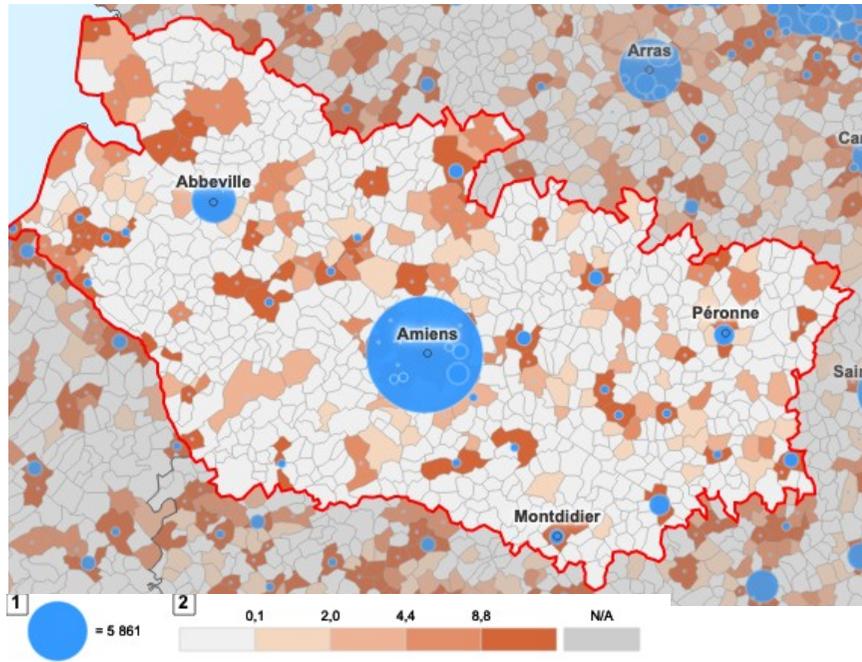
Une offre existante qui peine à répondre aux besoins des demandeurs

La demande est principalement portée par la CA Amiens Métropole qui représente 61% de la demande totale du département. Cette part traduit la position structurante d'Amiens au sein du département.

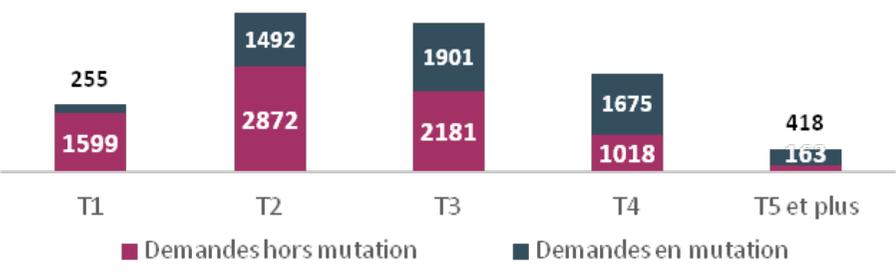
En ce qui concerne les typologies demandées, la demande est principalement portée sur les petites et moyennes typologies en T2 (32%) et T3 (30%), en lien avec le profil des ménages évoqué précédemment (personnes seules, familles monoparentales ...). Le manque d'offre provoque de la tension sur les appartements de petites tailles.

Enfin, 3/4 de la demande correspond aux publics les plus précaires : 75% des demandes sont des ménages situés en plafond PLAI. À cela s'ajoute l'augmentation des publics très précaires qui parviennent difficilement à obtenir un logement et dont le parcours résidentiel est rendu plus difficile par la saturation des dispositifs d'hébergement et la crise sanitaire.

1 Nombre de logements sociaux (RPLS), 2019 (logements sociaux) - Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), ZU14-ZU19
 2 Part de résidences principales HLM louées vides, 2017 (%) - Source : Insee, RP 2007-2012-2017



Nombre de demandes par typologie de logement en cours en et hors mutation - SNE 2019



Synthèse du diagnostic : les principales évolutions du territoire de la Somme

Thématique	Diagnostic de 2015	Diagnostic de 2021	Perspectives à prendre en compte pour le Plan 2022-2027
Croissance démographique	<ul style="list-style-type: none"> Population 2013 : 571 675 habitants Entre 2008 et 2013 : +0.13% par an Solde migratoire négatif 	<ul style="list-style-type: none"> Population 2017 : 572 443 habitants Entre 2012 et 2017 : +0.05% par an Solde migratoire négatif 	<ul style="list-style-type: none"> Ralentissement de la croissance démographique déjà faible Perspective 2050 : +32 000 habitants
Taille des ménages	<ul style="list-style-type: none"> 2013 : 2,31 personnes par ménage 	<ul style="list-style-type: none"> 2017 : 2,24 personnes par ménage Augmentation des personnes seules et des familles monoparentales 	<ul style="list-style-type: none"> Accentuation de la baisse de la taille des ménages Besoin de plus de logements pour une population équivalente Besoin de petits logements
Vieillesse	<ul style="list-style-type: none"> 23,8 % de plus de 60 ans en 2013 	<ul style="list-style-type: none"> 26 % de plus de 60 ans en 2017 	<ul style="list-style-type: none"> Accentuation du vieillissement Besoin d'une offre adaptée

Synthèse du diagnostic : les principales évolutions du territoire de la Somme

Thématique	Diagnostic 2015	Diagnostic 2021	Perspectives à prendre en compte pour le Plan 2022-2027
Parc de logements	<ul style="list-style-type: none"> 291 723 logements en 2013 84.2% = résidences principales 	<ul style="list-style-type: none"> 301 740 logements en 2018 83.3% = résidences principales 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de logements mais dans le même temps augmentation de la part de résidences secondaires et logements vacants L'augmentation ne semble donc pas venir répondre aux besoins nouveaux de logements
Taille des résidences principales	<ul style="list-style-type: none"> 12.9% de 2 pièces et moins en 2013 	<ul style="list-style-type: none"> 13.6% de 2 pièces et moins en 2018 	<ul style="list-style-type: none"> Une légère augmentation des petites typologies mais toujours une majorité écrasante de grands logements
Parc social	<ul style="list-style-type: none"> 13,8% de logement sociaux 2013 12 901 demandes en attente (SNE 2015) 	<ul style="list-style-type: none"> 14,4% de logement sociaux en 2017 13 607 demandes en attente (SNE 2020) 	<ul style="list-style-type: none"> Hausse de la part du parc locatif social mais qui reste très insuffisant compte tenu du nombre de demandeurs et de la population éligible
Etat du parc de logements		<ul style="list-style-type: none"> 70 689 passoires thermiques (DPE F et G) en 2018 soit 21% des logements Un taux qui atteint 29% dans le parc locatif privé 	<ul style="list-style-type: none"> Un enjeu d'accélération de l'amélioration de la performance énergétique des logements, en particulier dans le parc privé



03

PLAN D' ACTIONS

2022-2027

LES ORIENTATIONS DU PDALHPD 2022-2027

Dynamiser la gouvernance et l'animation territoriale des actions du Plan

Cibler les publics prioritaires pour mieux répondre à leurs besoins

Mieux coordonner l'offre d'accompagnement logement

**Renforcer la mobilisation et la coordination des acteurs de la prévention
des expulsions**

Développer une offre de logement et d'hébergement adaptée

**Renforcer les moyens de lutte contre l'habitat indigne et la précarité
énergétique**

DYNAMISER LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION TERRITORIALE DU PLAN

L'ENJEU: RELANCER UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE AU SERVICE DES USAGERS



Les objectifs 2022-2027:

- Animer plus fréquemment le plan afin de coordonner les acteurs et les dispositifs
- Définir un double niveau de gouvernance : départemental et local
- Développer la communication autour du PDALHPD

DYNAMISER LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION TERRITORIALE DU PLAN – LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

ACTIONS	PILOTE(S)	PARTENAIRES	TERRITOIRE D'INTERVENTION	CALENDRIER	INDICATEURS
Un CORES qui se réunit deux fois par an: en janvier/février pour fixer les objectifs prioritaires de l'année – en fin d'année, pour faire le bilan des avancements sur ces objectifs	CD80/DDETS	MEMBRES DU CORES	DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre de réunions du CORES/an Participation des partenaires aux réunions du CORES
•Des réunions territoriales deux fois par an: en début d'année pour établir comment le territoire peut se mobiliser pour répondre aux objectifs prioritaires de l'année – en fin d'année pour faire le bilan de cette mobilisation et nourrir les réflexions du CORES	CD80/DDETS	Partenaires intervenant sur le territoire RTCSL/CDAT	Territoires d'Action Sociale	2022-2027	Nombre de réunions territoriales/an/Territoire d'Action Sociale Participation des partenaires locaux aux réunions territoriales
•Une newsletter envoyée aux partenaires deux fois par an – une communication régulière auprès des partenaires via la boîte mail générique PDALHPD	CD80/DDETS	Ensemble des partenaires du PDALHPD	DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre de newsletters envoyées par an

CIBLER LES PUBLICS PRIORITAIRES DU PLAN

L'ENJEU: AMELIORER LES REPONSES APPORTEES AUX PUBLICS CUMULANT DES DIFFICULTES



Les objectifs 2022-2027:

- Identifier les publics pour lesquels les dispositifs réglementaires et locaux n'apportent pas de réponses satisfaisantes
- Se mobiliser collectivement pour construire des réponses adaptées

Les publics prioritaires identifiés pour lesquels il est nécessaire localement de renforcer les réponses au-delà des dispositifs réglementaires	Renforcement de l'offre de logement/hébergement adaptée	Renforcement de l'accompagnement logement	
Les jeunes en situation de précarité sociale et/ou économique	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes en grande précarité (sans domicile, problèmes de santé, sans ressources, en situation de rupture de parcours ou familiale...) • Les jeunes sortants de l'ASE • Les jeunes majeurs étrangers (ex MNA) • Les alternants 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre d'hébergement adaptée et sécurisée • Proposer des solutions passerelles avant l'entrée dans un logement autonome • Développer pour les jeunes majeurs étrangers une offre d'hébergement adaptée et sécurisée le temps de la régularisation de la situation administrative • Développer la sous-location et les solutions temporaires pour les jeunes en formation • Développer l'offre de petits logements peu chers sur tout le territoire • Mieux mobiliser les contingents réservataires (Etat, CD) au profit de ces publics prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les baux glissants pour sécuriser l'accès au logement • Faire évoluer le FSL pour faciliter l'accès au 1^{er} logement et à l'installation • Partir de la situation vis-à-vis du logement et non du statut du ménage et adapter les solutions proposées dans le temps en fonction de l'évolution des besoins • Fluidifier les foyers de jeunes travailleurs car ces derniers sont saturés (notamment à Amiens) ne permettant pas l'accueil de nouveaux publics
Les personnes âgées en situation de précarité sociale et/ou économique	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes âgées ayant des baisses de ressources et en situation de vulnérabilité • Les personnes âgées avec des problèmes de santé • Les personnes âgées vivant dans des logements très dégradés 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier l'offre pour les personnes âgées (béguinage, habitat inclusif, accueil familial) • Proposer des logements adaptés à proximité du territoire de résidence initial 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les personnes âgées vivant dans un logement dégradé insalubre ou indigne dans la durée et adapter les solutions proposées dans le temps en fonction de l'évolution des besoins et de la situation
Les personnes en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre adaptée et aménagée pour les personnes en situation de handicap • Mieux mobiliser les contingents réservataires (CD notamment) et les augmenter au profit de ces publics prioritaires 	
Les personnes isolées en situation de précarité sociale et/ou économique	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes isolées en situation de grande précarité, de surendettement. • Sortants d'hébergement, primo-locataires. • Personnes sans-domicile, expulsées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre de petits logements peu chers sur tout le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer le FSL pour faciliter l'accès au logement et l'installation notamment des publics sortants d'hébergement • Mieux coordonner les accompagnements spécifiques et globaux
Autres publics prioritaires en situation de précarité sociale et/ou économique	<ul style="list-style-type: none"> • Personne vivant dans un logement dégradé 		<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les publics vivant dans un logement dégradé insalubre ou indigne dans la durée
	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes en situation de souffrance psychique 		<ul style="list-style-type: none"> • Mieux coordonner les accompagnements sur le plan du logement et de la santé

MIEUX COORDONNER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT LOGEMENT

**L'ENJEU: DEFINIR UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT REpondant AU
MIEUX AUX BESOINS DES USAGERS**

Les objectifs 2022-2027:

- **Renforcer la coordination entre les différents financeurs de l'accompagnement logement :
État (AVDL) Département (ASLL/FSL)**
- **Continuer à affirmer le rôle central des travailleurs sociaux du Département dans la coordination des accompagnements:
articuler la place de l'accompagnement de droit commun avec l'action des opérateurs.**

MIEUX COORDONNER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT LOGEMENT – LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

ACTIONS	PILOTE(S)	PARTENAIRES	TERRITOIRE D'INTERVENTION	CALENDRIER	INDICATEURS
<p>• Mettre en place une table ronde des financeurs de l'accompagnement logement afin de faciliter la complémentarité des mesures et créer plus de lisibilité</p>	CD80/DDETS		DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre de tables rondes organisées sur la période 2022-2027
<p>• Favoriser la coordination des appels à projets des différents financeurs</p>	CD80/DDETS	FAS Associations d'insertion par le logement Bailleurs sociaux SIAO	DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre d'appel à projets ayant fait l'objet d'une coordination entre les financeurs
<p>• Organiser un temps d'échanges annuel avec les associations d'insertion par le logement sur l'offre d'accompagnement</p>	CD80/DDETS	FAS Associations d'insertion par le logement Bailleurs sociaux SIAO	DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre de temps d'échanges organisées sur la période 2022-2027
<p>• Communiquer via la boîte mail générique PDALHPD sur l'offre d'accompagnement logement et mettre à jour régulièrement les informations</p>	CD80/DDETS	Ensemble des partenaires du PDALHPD	DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre de mails envoyés sur cette thématique sur la période 2022-2027

RENFORCER LA MOBILISATION ET LA COORDINATION DES ACTEURS POUR FAVORISER LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

L'ENJEU: RENFORCER LES REPONSES POUR LES SITUATIONS COMPLEXES



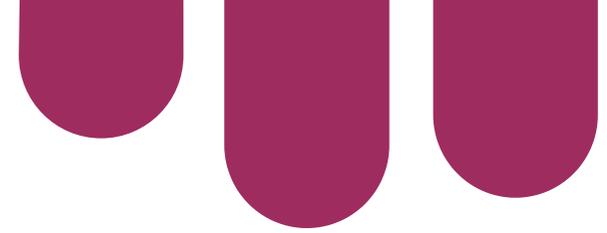
Les objectifs 2022-2027:

- Renforcer la lisibilité des dispositifs d'intervention en prévention des expulsions
- Renforcer la coordination au sein de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)
- Renforcer le travail partenarial en situation de précontentieux

RENFORCER LA MOBILISATION ET LA COORDINATION DES ACTEURS POUR FAVORISER LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT - LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

ACTIONS	PILOTE(S)	PARTENAIRES	TERRITOIRE D'INTERVENTION	CALENDRIER	INDICATEURS
Faire l'état des lieux et évaluer les dispositifs et l'organisation mise en place dans le cadre de la PEX, faire des propositions pour amélioration la coordination des acteurs	CD80/DDETS	ADIL	DEPARTEMENT	2022	Validation d'un état des lieux et des propositions d'évolution Partage de ces propositions avec les acteurs de la PEX
Travailler à clarifier les modalités d'organisation en dehors de la CCAPEX d'Amiens, à l'Est et l'Ouest du département	CD80/DDETS	Sous-Préfectures	DEPARTEMENT hors Amiens Métropole	2022-2023	Mise en place de CCAPEX territorialisées sur l'Est et l'Ouest
•Mettre en place une CCAPEX stratégique à l'échelle départementale	CD80/DDETS	CAF Bailleurs sociaux Huissiers de justice Tribunaux d'instance CDAD ADIL Action Logement Services UDCCAS Commission de surendettement CNL	DEPARTEMENT	2022	Nombre de réunions de la CCAPEX stratégique sur la période 2022-2027
Mettre en œuvre les propositions validées par les copilotes de la PEX (Etat et Conseil départemental) dans le cadre de l'état des lieux réalisé par l'ADIL	CD80/DDETS	CAF Bailleurs sociaux Huissiers de justice Tribunaux d'instance CDAD ADIL Action Logement Services UDCCAS Commission de surendettement CNL	DEPARTEMENT	2023-2027	Nombre de propositions mises en œuvre de manière opérationnelle sur la période 2022-2027

DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENT ET D'HEBERGEMENT ADAPTEE



L'ENJEU: AMELIORER LES REPONSES APORTEES AUX BESOINS DES PUBLICS FRAGILES EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HEBERGEMENT

Les objectifs 2022-2027:

- **Logement : renforcer l'offre de petits logements abordables pour répondre aux besoins des publics du Plan**
- **Hébergement d'urgence: rééquilibrer l'offre en milieu rural afin d'apporter une meilleure réponse en dehors d'Amiens**



DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENT ET D'HEBERGEMENT ADAPTEE – LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

ACTIONS	PILOTE(S)	PARTENAIRES	TERRITOIRE D'INTERVENTION	CALENDRIER	INDICATEURS
LOGEMENT – Poursuivre la mobilisation <u>du parc privé</u> au bénéfice des publics du Plan: -> informer les bailleurs privés sur les dispositifs ANAH	DDTM	ADIL Prestataires de suivi animation des dispositifs programmés	DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre de conventionnements ANAH par an Nombre de primes accordées pour les petites surfaces
LOGEMENT - Renforcer les moyens pour mobiliser <u>le parc privé</u> via les organismes agréés pour l'IML et GLA	DDTM/DDETS CD80	Organismes agréés IML GLA	DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre de nouveaux logements captés par an dans le parc privé
LOGEMENT Développer une offre de petits logements dans le <u>parc public</u> : prime aux projets incluant des petites typologies	DDTM	Bailleurs sociaux	DEPARTEMENT hors Amiens Métropole	2022-2027	Part des petites typologies dans les opérations ayant reçu un agrément /an Part des petites typologies dans le parc de logement des bailleurs
LOGEMENT Dans le parc public existant, développer des modes d'habiter innovants: colocation, cohabitation intergénérationnelle	CD80/DDETS	Bailleurs sociaux	DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre de logements occupés selon un mode d'habiter « innovants »
HEBERGEMENT - Travailler avec les EPCI pour identifier les besoins et co-construire des réponses de proximité	DDETS	EPCI CD80 TAS CCAS UDCCAS AMS	DEPARTEMENT hors Amiens Métropole	2022-2027	Nombre d'EPCI ayant identifié les besoins en hébergement d'urgence
HEBERGEMENT - Mobiliser les logements communaux en veillant à la qualité des logements: accompagner les élus dans leurs projets et solliciter les aides de l'Etat et du Département	DDETS	EPCI Communes CD80 Etat	DEPARTEMENT hors Amiens Métropole		Nombre de logements communaux mobilisés pour de l'hébergement d'urgence

RENFORCER LES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

L'ENJEU: AMELIORER LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES PUBLICS FRAGILES



Les objectifs 2022-2027:

- Favoriser l'appropriation de la thématique de l'habitat indigne par les élus locaux et accompagner les EPCI à la mise en place de dispositifs spécifiques
- Donner plus de lisibilité et identifier les articulations des dispositifs existants
- Renforcer le volet accompagnement social des ménages fragiles souhaitant réaliser des travaux

RENFORCER LES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE – LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

ACTIONS	PILOT E(S)	PARTENAIRES	TERRITOIRE D'INTERVENTION	CALENDRIER	INDICATEURS
•Mettre en place des ateliers de sensibilisation sur la thématique à destination des élus locaux et des services techniques des communes et EPCI	DDTM	CD80 EPCI Communes CCAS ADIL	DEPARTEMENT hors Amiens	2022-2025	Nombre d'ateliers mis en place/an Nombre de collectivités sensibilisées/an
Conseiller les EPCI dans la mise en place des guichets uniques de l'habitat	DDTM	EPCI ADIL Accompagnateurs France Rénov	DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre de guichets uniques par an Nombre de ménages renseignés/an
Accompagner le développement d'opérations programmées sur le territoire départemental	DDTM	EPCI CD80	DEPARTEMENT hors Amiens Métropole	2022-2027	Nombre d'opérations programmées sur le département
Sensibiliser les travailleurs sociaux à la thématique de l'habitat indigne afin de pouvoir adapter l'accompagnement social des ménages	CD80	DDTM	DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre de travailleurs sociaux sensibilisés sur la thématique de l'habitat indigne Nombre de fiche repérage établis par les travailleurs sociaux au PDLHI
Mieux financer les travaux d'amélioration des logements indignes pour les publics fragiles économiquement et/socialement	CD80	DDTM	DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre de projets de travaux aidés par an
Communiquer sur les dispositifs auprès des partenaires via la boîte mail PDALHPD	CD80/ DDETS	DDTM	DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre de mails envoyés sur les dispositifs habitat indigne

RENFORCER LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

L'ENJEU: AMELIORER LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES PUBLICS FRAGILES

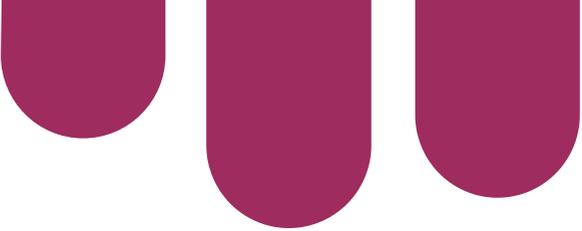


Les objectifs 2022-2027:

- Mobiliser les élus locaux et impliquer les EPCI
- Améliorer la lisibilité et identifier les articulations des dispositifs existants
- Renforcer le volet accompagnement des publics du Plan en situation de précarité énergétique

RENFORCER LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE– LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

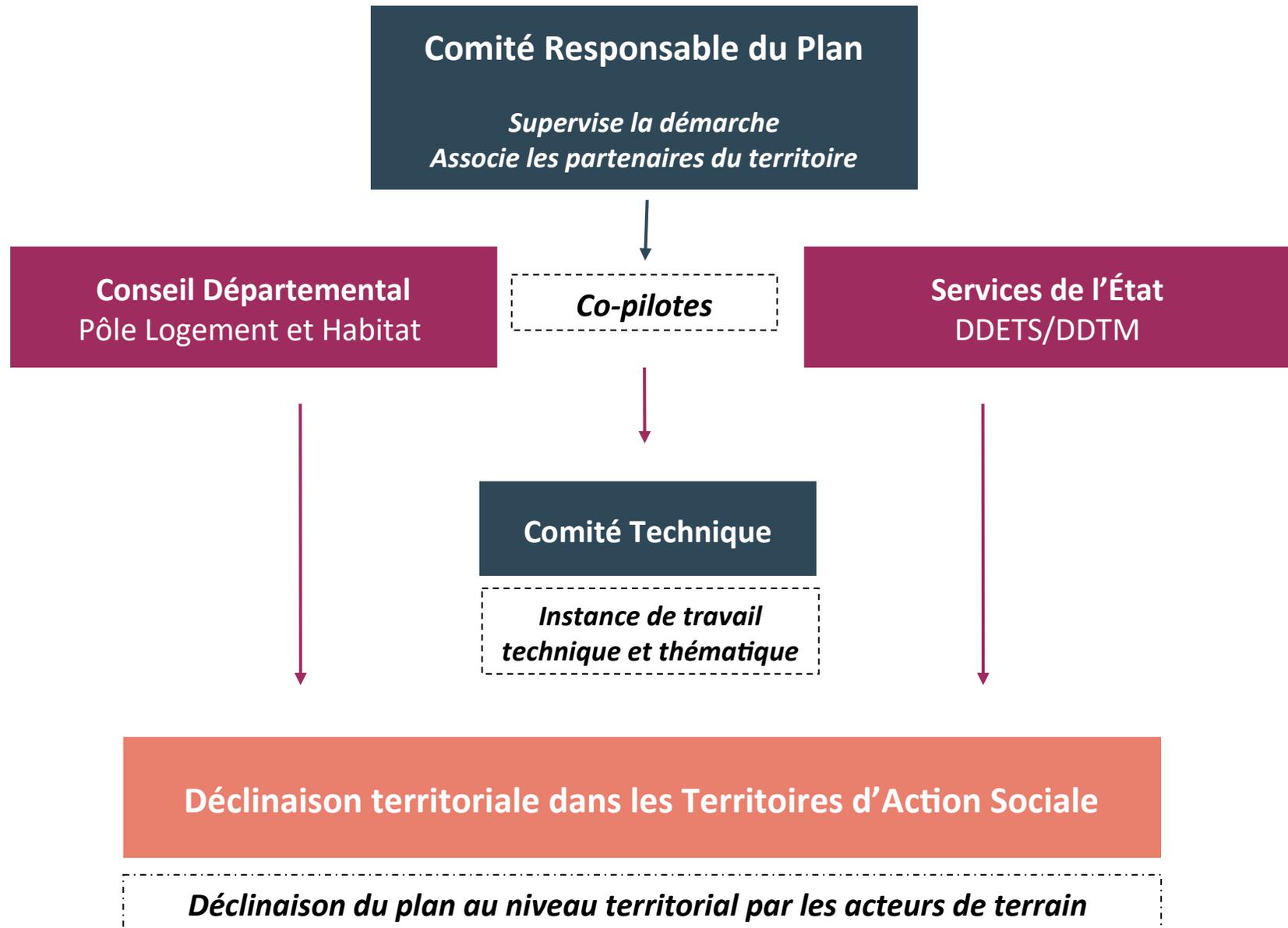
ACTIONS	PILOTE(S)	PARTENAIRES	TERRITOIRE D'INTERVENTION	CALENDRIER	INDICATEURS
Accompagner le développement d'opérations programmées sur le territoire départemental	DDTM	EPCI CD80	DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre d'OPAH sur le département
Conseiller les EPCI dans la mise en place des guichets uniques de l'habitat	DDTM	EPCI ADIL Prestataires suivi animation	DEPARTEMENT		Nombre de guichets uniques de l'habitat sur le département Nombre de ménages renseignés par an
Dans le cadre du FSL, améliorer l'accompagnement des ménages dans la gestion de leurs charges d'énergie	CD80	Contributeurs FSL Associations d'insertion par le logement Territoires d'Action Sociale	DEPARTEMENT	2022-2023	Nombre de ménages aidés par an pour impayés d'énergie Montant moyen de l'aide Nombre d'accompagnements précarité énergétique mis en place par an
Sensibiliser les travailleurs sociaux aux démarches d'amélioration de la performance énergétique des logements afin de pouvoir orienter les ménages vers les bons interlocuteurs dans le cadre de leurs accompagnements	CD80	DDTM Guichets uniques de l'habitat ADIL EPCI (OPAH)	DEPARTEMENT	2023	Nombre de travailleurs sociaux sensibilisés Nombre de ménages repérés par les travailleurs sociaux et orientés vers un accompagnateur France Rénov'
Informers les bailleurs privés sur les outils de à leur disposition pour rénover leurs biens	DDTM	ADIL Action Logement Guichets uniques de l'habitat	DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre de bailleurs informés par partenaire
Communiquer sur les dispositifs auprès des partenaires via la boîte mail PDALHPD	CD80/ DDETS	DDTM	DEPARTEMENT	2022-2027	Nombre de mails envoyés concernant les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique



04 GOUVERNANCE & EVALUATION



La gouvernance du Plan



Évaluation du Plan – méthode de travail partenariale pour la période 2022-2027

- L'évaluation du PDALHPD sera établie annuellement et de manière partenariale une fois par an lors du CORES
- Cette évaluation sera enrichie des éléments qui seront remontés des réunions territoriales PDALHPD
- Des objectifs prioritaires d'action seront définis de manière partenariale tous les ans (3 objectifs prioritaires par an) et validés lors du CORES